



Seconde Phase du SMSI : Tunis 2005

Le sommet des actions concrètes

Il y a eu, d'abord, l'ère agricole dont le défi était d'assurer l'autosuffisance alimentaire. Il y a eu, ensuite, l'ère industrielle avec sa révolution et dont l'objectif était de garantir aux populations les équipements du bien-être. Aujourd'hui, au 21ème siècle, c'est l'ère numérique qui s'impose avec acuité et le défi qu'elle pose est tout autre. Un défi encore plus difficile, eu égard au rythme vertigineux et incontrôlable du développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Un défi d'autant plus important à relever que le fossé numérique se creuse davantage chaque jour entre les pays pauvres et les pays riches. Le développement des populations mondiales dépend désormais de la réduction de ce fossé et de l'accès juste, équitable et solidaire aux TIC.



Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), dont la seconde phase se tiendra à Tunis, du 16 au 18 novembre 2005, offre une possibilité, voire une chance unique pour la communauté internationale pour régler le problème. Le sommet de Tunis se propose ainsi de relever le défi. En effet, tous les participants à savoir, les gouvernements, les Institutions Internationales des Nations Unies, les Organisations, la société civile et le secteur privé s'activent pour que le sommet de Tunis soit un sommet inclusif, orienté vers les solutions et les actions concrètes.

L'évolution et le développement des TIC s'accroissent à un rythme étourdissant. Un rythme qui a généré des disparités non seulement entre les pays du monde mais aussi entre les régions voire entre les populations d'un même pays. À l'origine de ces disparités, la popularisation d'Internet qui a fait du monde un petit village planétaire et la libéralisation des biens et services des TIC....

Dans ce contexte mitigé, caractérisé par un écart considérable entre les peuples et les pays et un fossé numérique qui ne cesse de creuser, une nouvelle vision est née. Il s'agit de la société de l'information. Aujourd'hui, nul ne peut se passer des TIC. Toutes les activités économiques, sociales, culturelles et politiques sont et seront encore plus, dans l'avenir, tributaires de l'accès aux services des télécommunications et d'information garantis par une infrastructure mondiale de l'information. D'où l'idée motrice de justice, d'équité et d'égalité de chance au niveau de l'accès aux TIC.

Dans cet environnement où les TIC prennent le dessus, s'imposent, sont de plus en plus indispensables, voire un facteur incontournable de développement des pays de la planète, la conférence des plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), a adopté, en 1998 sur une initiative tunisienne, une résolution d'une importance capitale. Il s'agissait d'évaluer la

faisabilité de la tenue d'un Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). L'initiative tunisienne a trouvé un écho largement favorable auprès des hautes instances de l'UIT et des Nations Unies. La preuve, la décision d'organiser le SMSI n'a pas tardé à venir. Une décision selon laquelle le SMSI sera organisé en deux phases. L'une à Genève, en 2003 et la seconde à Tunis, en 2005. Objectif : déboucher sur une vision et une compréhension commune de la société de l'information et adopter des principes pour l'édification de la dite société.

Le SMSI revêt une importance capitale, voire historique. Il est le premier et le dernier sommet du genre à porter sur le thème de la société de l'information. En d'autres termes, il est l'unique opportunité offerte aux pays du monde, aux représentants de la société civile, du secteur privé, des ONG et des institutions internationales, pour identifier les solutions adéquates à même de réduire le fossé numérique. Ce rendez-vous est aussi

historique car c'est le premier dans l'histoire des Nations Unies, qui place face à face et sur la même table des négociations, la société civile et le secteur privé d'une part, et les institutions internationales et les gouvernements de l'autre. L'enjeu vaut d'ailleurs la chandelle et toutes les propositions intéressantes sont les bienvenues.

Si la première phase du SMSI s'est consacrée à l'adoption d'un plan d'action et d'une déclaration de principes, la phase de Tunis, dernière chance pour la communauté internationale, traitera du suivi du plan d'action de Genève et adoptera des plans d'action liés à la société de l'information s'appuyant sur les accords conclus lors de la première phase. Des accords qui soulèvent d'importantes questions relatives à la société de l'information et appellent à une mise en œuvre sur le plan national, régional et international.

La phase de Tunis sera l'occasion de passer du stade des discours, prononcés des hauts des tribunes, aux actes concrets. Le sommet de Tunis devra être ainsi "le sommet des solutions", qui répondront aux problématiques posées par "la mise en œuvre de la déclaration des principes et du plan d'action élaboré à Genève"; "les mécanismes financiers tendant à réduire la fracture numérique"; et "l'examen des questions relatives à la gouvernance d'Internet". Ces deux dernières questions, étant restées en suspens, lors de la première phase.

Tous les espoirs de la communauté internationale de voir le fossé numérique se réduire et d'instaurer une société de l'information juste, équitable et solidaire, où l'accès

aux TIC serait égal à tous, reposent sur le sommet de Tunis. Les attentes de ce rendez-vous onusien sont grandes. En effet, c'est à cette occasion que toutes les décisions seront prises afin de réduire la fracture numérique. Une menace qui ne cesse de grandir creusant davantage les écarts de développement séparant les pays avancés des pays les moins avancés. Il s'agit d'un nouveau pari qui annonce des défis divers, jusque-là insoupçonnés, surtout dans le contexte des enjeux engendrés par "l'analphabétisme numérique", cette nouvelle forme d'exclusion et de marginalisation. Une marginalisation qui touche, tout particulièrement, le continent africain. Celui-ci est désigné, d'ailleurs, par le terme "Sahara numérique" et pour cause, ce continent ne contribue qu'à hauteur de 0,3%, des contenus numériques en usage à travers Internet et compte seulement, 1% de l'ensemble des internautes à l'échelle mondiale, alors que l'Afrique représente 13% de la population mondiale.

Mais, les enjeux sont également économiques. Des enjeux illustrés par l'évolution fulgurante des usages qui sont faits des moyens modernes de communication dans le domaine des échanges économiques et commerciaux. Une évolution qui s'est accompagnée d'un grand écart entre les pays riches et les pays pauvres possédant et exploitant ces technologies.

Et, pour réduire le fossé numérique, il est indispensable de créer l'environnement propice à l'instauration d'une société de l'information en œuvrant, notamment, à ce que les services numériques soient mis à la disposi-

tion des différentes localités, régions et catégories sociales à des coûts abordables.

La dernière ligne droite du SMSI a été franchie par la tenue à Genève, de la "PREPCOM 3". Une réunion qui regroupait l'ensemble des représentants des Gouvernements, de la société civile, du secteur privé ainsi que des institutions internationales et qui a balisé la route de la marche finale vers le Sommet de Tunis. Les représentants réunis à Genève ont apporté les dernières retouches à la version définitive du document du SMSI dans sa partie financière et politique tout en examinant les mécanismes éventuels de mise en œuvre et de suivi. Autre document à finaliser, celui de la "Gouvernance de l'Internet". Rappelons, qu'au cours de la première phase du SMSI, tenue à Genève, en décembre 2003, la question de la gouvernance d'Internet n'a pas trouvé un consensus et sur laquelle la phase de Tunis devra impérativement statuer.

Il est clair que la fracture numérique existe bel et bien. Elle est réelle et risque de se creuser davantage si la communauté internationale ne réagit pas de toute urgence. Il est temps de passer à l'acte et le Sommet de Tunis offre cette possibilité historique de réduire la fracture numérique.

Il faudrait que les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile, saisissent cette occasion unique et agissent de concert pour que le sommet de Tunis, soit véritablement le sommet des solutions et des actions concrètes.

Insaf Abdelhamid

Savoir plus sur ...

Les événements parallèles

La deuxième phase du SMSI se compose de deux volets:

- La partie officielle du sommet qui aura lieu du 16 au 18 novembre 2005 au parc des expositions du Kram

- Les événements parallèles qui auront lieu du 14 au 19 novembre 2005, en même temps et au même endroit que le Sommet.

Les événements parallèles, près de 300, comportent des réunions, des débats, des conférences, des ateliers et une exposition intitulée ICT4all (TIC pour tous). La Tunisie, pays hôte de la

2ème phase du Sommet, a décidé de mettre à la disposition des participants, surtout le secteur privé, un espace, intitulé ICT4 all, afin de permettre le dialogue, de faciliter l'échange d'expériences et de favoriser une dynamique de partenariat pour l'édification de la société de l'information. Tous les événements devront être conformes aux grands thèmes du Sommet et doivent être axés sur la promotion de la société de l'information.

Les événements parallèles se dérouleront simultanément dans:

- un espace "Partenariat pour le Développement de la Société de l'Information", soit l'espace exposition placé sous le thème : "partenariat pour le développement des technologies de l'information et de la communication" et une aire de partenariat (des salles mitoyennes) destinée à favoriser la conclusion d'accords de partenariat entre les représentants du secteur privé mondial dont des multinationales en matière de TIC comme Microsoft, Alcatel etc.

- Un espace d'activités diverses

: réunions, panels, conférences, présentations de projets...

- D'autres événements parallèles à caractère global, notamment culturel.

Les horaires appliqués aux événements parallèles s'étalent de 9 heures du matin à 19 heures répartis en cinq créneaux horaires de base de 2 heures chacun. Les créneaux de base peuvent toutefois être modifiés et être divisés en créneaux d'une heure ou en séances de travail de 4, 6, 8 ou 10 heures. Sont habilités à présenter des événements parallèles, les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales accréditées et les représentants du secteur privé accrédités. IA